

Objet : CAP Examen de situation de catégorie A (promotion 2025/2026) Inspecteurs des Finances publiques stagiaires

Madame la Présidente,

Nous ne saurions débiter ces propos liminaires sans témoigner notre pleine solidarité à nos collègues touchés par les incendies qui ont ravagé plusieurs régions cet été. Ces mégafeux constituent l'une des manifestations les plus visibles d'un phénomène que l'on savait inéluctable mais auquel nous n'avons pas suffisamment su nous préparer : l'aggravation des effets du changement climatique sur nos sociétés et nos modes de vie.

Le changement climatique qui ne se résume pas uniquement au réchauffement climatique, ne s'est pas seulement illustré par les mégafeux. Cinq épisodes de canicule se sont succédé depuis la fin du mois de mai et ont éprouvé les populations, comme en témoigne l'augmentation du nombre de décès. Mais les individus ne sont pas les seuls concernés : les organisations du travail sont également affectées. De nombreux dirigeants ont ainsi pris conscience qu'il est difficile, voire impossible, de maintenir des conditions de travail normales lorsque les températures atteignent des niveaux caniculaires.

Les agents de la DGFIP, quand bien même la plupart ne travaille pas à l'extérieur, ont subi ce phénomène dans leur quotidien. Ils ont dû s'adapter à défaut de plan canicule global.

Pour notre alliance, la DGFIP a trop tardé à prendre des mesures qui relevaient pourtant du simple bon sens. Il est inadmissible qu'il ait fallu attendre le déclenchement d'une alerte rouge par Météo-France pour que des décisions soient enfin prises, comme ce fut le cas pour les stagiaires de Noisy et de Noisiel.

Les militants de la **CFDT** sont restés pleinement mobilisés tout au long du week-end des 20 et 21 juin 2026, multipliant les échanges avec la directrice de l'ENFiP afin de rappeler que les températures relevées dans les locaux étaient incompatibles avec des conditions de travail et d'apprentissage dignes, tant pour les stagiaires que pour l'ensemble des personnels.

Pourtant, la décision d'organiser les cours à distance n'a été prise que le dimanche 21 juin après 21 heures, alors même que la majorité des stagiaires étaient déjà revenus en Île-de-France. Ce manque d'anticipation est incompréhensible, à moins qu'il ne s'agisse d'un manque d'autonomie décisionnaire. La situation exigeait réactivité et responsabilité.

Une décision plus rapide aurait permis à nombre de stagiaires de rester dans leur région d'origine, pour ceux qui le pouvaient, et de bénéficier peut-être de conditions plus supportables. En effet, la plupart des logements occupés pendant la scolarité, qu'ils se situent en Île-de-France, à Clermont-Ferrand, Lyon ou Toulouse, se transforment en véritables bouilloires thermiques lors des épisodes de fortes chaleurs.

Faudra-t-il qu'un drame survienne pour que la DGFIP anticipe réellement les épisodes de canicule ? Ce n'est malheureusement pas la première année que nous dressons ce constat pour les ENFIP et que nous vous alertons sur les risques liés aux aléas climatiques. L'été dernier déjà, une situation comparable s'était produite, marquée par la même inertie et le même manque d'anticipation. En début d'année 2026, nous avons également dû intervenir de nombreuses fois pour que des décisions soient prises alors qu'un important épisode neigeux était annoncé. C'est donc légitimement que nous nous interrogeons sur les risques que prend la DGFIP en l'absence de plan de gestion de crises.

Nous pourrions aisément nous contenter de dire : « Nous vous l'avions bien dit. » En effet, toutes celles et tous ceux qui, autour de cette table, prennent au sérieux les enjeux climatiques et environnementaux savaient qu'une telle situation finirait par se présenter. Mais une fois ce constat posé, tout reste à construire.

Il est donc temps d'agir. C'est pourquoi notre alliance demande l'ouverture de groupes de travail au niveau national afin de définir, dans le cadre du dialogue social, un véritable plan canicule anticipatif. Celui-ci devra sortir des recommandations individuelles de circonstance du type « restez au frais et hydratez-vous régulièrement », qui apparaissent aujourd'hui largement insuffisantes face à l'intensification et à la récurrence de ces épisodes climatiques extrêmes. Ce plan d'action, nous le voulons ambitieux et à la hauteur des enjeux climatiques et à leur impact sur les conditions de travail de nos collègues. Mais en attendant que ce plan soit élaboré, nous demandons que l'ENFIP s'engage à organiser des cours en distanciel dès que les risques climatiques, quels qu'ils soient, deviennent probables et non pas lorsqu'ils adviennent car derrière, il y a une organisation personnelle à prévoir.

Nous ne saurions non plus éluder le sujet du moment : le piratage des données fiscales de centaines de milliers de contribuables. Il est dommage que les GT formation ne donnent pas lieu à PV car il serait aisé de retrouver une intervention de notre alliance datant de 2019 interpellant l'ENFIP sur les enjeux de la formation à la cybersécurité. Notre administration n'a pas suffisamment pris au sérieux cette menace, faisant des choix budgétaires autres. On en voit aujourd'hui le résultat.

Pour en revenir à la CAP de ce jour, notre alliance souhaite vous faire part de plusieurs sujets et surtout relayer des propositions de nos élus évoqués lors des conseils de promotion :

D'abord une demande de modification du décret du 30 juillet 2018 avec l'introduction d'une nouvelle unité de compétence.

Celle-ci se déroulerait mi-juillet et concernerait les stagiaires qui n'auraient pas validé la formation en établissement mais auraient validé la formation pratique. Parce que parfois, mettre en pratique des notions théoriques permet d'assimiler les connaissances. Cette nouvelle évaluation présenterait à notre sens des avantages non négligeables :

- Éviter un redoublement coûteux pour l'administration
- Pourvoir des postes qui resteront ainsi vacants et nécessiteront peut-être un recours aux contractuels
- Éviter des déménagements successifs pour les stagiaires.

Nous demandons donc que cette proposition soit sérieusement étudiée par l'administration et nous soit présentée lors du prochain GT formation pour une éventuelle mise en oeuvre dès les prochaines scolarités qui s'ouvrent en 2026.

Des Estivales plus utiles et moins coûteuses.

Si les Estivales ont eu toute leur pertinence lors de leur création, dans le contexte exceptionnel du confinement, leur format actuel apparaît aujourd'hui à la fois coûteux pour les stagiaires et complexe à organiser. Nous rappelons ici notre revendication visant à réévaluer l'indemnité de stage dont les montants sont fixes depuis 20 ans. Vous comprendrez que nous n'en soufflerons pas les bougies alors qu'entre temps, l'inflation a bondi de 35% selon les études de l'INSEE.

Vous avez refusé nos propositions de supprimer ces Estivales, même si l'épisode caniculaire de juin a eu raison de leur organisation. Si vous entendez les maintenir dans leur format actuel, nous exigeons de l'administration qu'elle prenne en charge les frais des stagiaires par le versement d'une indemnité de mission tout en proratisant l'indemnité de stage. Notre alliance vous propose aussi une autre solution pragmatique : organiser ces rencontres au niveau des délégations et les programmer à l'automne. Cette réorganisation réduirait les frais engagés et limiterait les déplacements, tout en préservant l'esprit des Estivales. Surtout, elle permettrait de dépasser le cadre de chaque école en favorisant les rencontres entre stagiaires de différents ENFIP affectés dans une même interrégion. Les Estivales deviendraient ainsi un véritable moment de mise en réseau, permettant aux jeunes inspecteurs de construire de nouvelles relations professionnelles durables.

La gestion des autorisations d'absence pour les stagiaires

Notre alliance souhaite également vous faire part de certaines situations liées notamment à la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle qui est incrémentée dans SIRHIUS. Il semblerait que des stagiaires aient posé cette journée le 13 juillet et se soient vu appliquer une retenue sur salaire. Nous souhaiterions que les situations individuelles soient examinées avec bienveillance.

Toujours en matière d'autorisation d'absence, nous avons été alertés par des stagiaires souhaitant exercer leur droit de recours hiérarchique sur leur CREP. En IDF, l'un d'eux s'est vu accorder une autorisation d'absence d'une demi-journée pour honorer un rendez-vous situé à plus d'une heure de transport de son lieu de stage, sans compter les aléas que connaissent trop bien les franciliens. Nous demandons à l'ENFIP d'accorder une journée complète lorsque le lieu du RH se situe à une distance ou un temps de trajet significativement éloigné de son lieu de stage.

Enfin, nous profitons de cette CAPN pour vous alerter sur la situation des lauréats de concours qui découvrent, souvent très tardivement, que le diplôme qu'ils pensaient détenir ne répond finalement pas aux conditions requises pour l'accès au concours externe. Apprendre seulement au mois de juin que la DGFIP ne valide pas ce prérequis apparaît particulièrement tardif, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un agent contractuel déjà en fonction au sein de notre administration. Cette situation génère une forte incompréhension et place les candidats concernés dans une situation particulièrement préjudiciable. C'est pourquoi nous vous demandons de procéder à la vérification et à la validation du niveau de diplôme requis dès l'inscription au concours. Nous vous demandons également de faire figurer une alerte au moment de l'inscription rappelant les conditions de diplôme et invitant les candidats à s'assurer qu'ils remplissent bien les conditions pour concourir.

Pour conclure, les élus de l'alliance **CFDT-CFTC** adressent leurs félicitations aux 1 136 inspecteurs stagiaires ayant validé leur formation initiale et leur souhaitent une pleine réussite dans leur prise de fonctions.

S'agissant des situations examinées ce jour, nous appelons la CAPN à faire preuve de la plus grande bienveillance, au regard des contraintes personnelles et des difficultés qui ont, pour beaucoup, jalonné cette année de formation.

Les élus **CFDT-CFTC**

Karine ROUSSEAU et Nathalie QUERSIN

Experts : Linda MERAR, Emmanuel GÜELL DAUREL et Cécile BRETTE